

**Courrier
picard****Nom de la source**

Courrier picard

Type de source

Presse • Journaux

Périodicité

Quotidien

Couverture géographique

Régionale

Provenance

Amiens, Hauts-de-France, France

p. glo22



Vendredi 3 mars 2017

Courrier picard • Région d'Amiens • p. GLO22 • 252 mots

Un squat bis «au cas où»

(notre encadré).JEANNE DEMILLY

Ils ont de la suite dans les idées. Une partie des membres du collectif La Brèche, qui occupe la maison Cozette (place Vogel) depuis le mois de septembre, a investi un second bâtiment. Celui-ci est situé au numéro 32 de la rue Bonvallet, dans le quartier Saint-Maurice, à quelques centaines de mètres de la première maison.

Une maison, une cour et plusieurs dépendances

Un site inutilisé qui appartient lui aussi à la Ville. Il est composé d'une maison, d'une cour et de plusieurs dépendances. «Il devait s'agir d'un site pour les services techniques (lire par ailleurs), estime Gaston, l'un de ceux qui ont posé leur baluchon ici après plusieurs semaines passées dans la maison Cozette. En tout, nous sommes six ou sept à dormir là. De l'autre côté (place Vogel), ils sont encore une dizaine». L'avantage d'avoir deux maisons? Avoir plus de surface mais surtout avoir une solution de replis. «Nous sommes menacés d'expulsion place Vogel. Ça peut arriver à n'importe quel moment, notamment dans la journée lorsque certains d'entre nous sont en cours ou au travail. Au cas où, s'ils se retrouvent sans rien, il y aura toujours cette maison.» Un refuge qui a été rendu «habitable» par le collectif. «Il y avait des immondices, on les a retirés. On a aussi fait du nettoyage, passé un coup de nettoyeur haute pression et remplacé un carreau» détaille l'un des occupants qui espère, comme les autres, ne pas être mis dehors prochainement

© 2017 Courrier picard. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

PubliC Certificat émis le 9 mai 2020 à UNIVERSITE-DE-PARIS à des fins de visualisation personnelle et temporaire.
news-20170303-VNC-20170303166

**Courrier
picard**

Nom de la source

Courrier picard

Type de source

Presse • Journaux

Périodicité

Quotidien

Couverture géographique

Régionale

Provenance

Amiens, Hauts-de-France, France

p. glo02



Vendredi 12 janvier 2018

Courrier picard • Amiens • p. GLO02 • 298 mots

Le collectif de la maison Cozette encore expulsé?

La (mauvaise) nouvelle est tombée ce mardi. Le tribunal a pris sa décision, le collectif La Brèche doit quitter son squat de la rue Bonvallet, dans le quartier Saint-Maurice, d'ici quinze jours. Sinon: c'est l'expulsion. La seconde, en six mois de temps, pour ce collectif d'étudiants, chômeurs et précaires. La première mise à la porte date du 5 juillet dernier. Ce matin-là, le collectif a été délogé de la maison Cozette, une bâtisse de 1300 m² inoccupée depuis 13 ans, où il avait pris ses quartiers depuis presque un an. Il voulait en faire «un lieu autogéré d'expérimentation et de partage des savoirs où chacun est le bienvenu pour s'approprier l'espace en proposant des activités.» Le concept n'avait pas franchement séduit la Ville, propriétaire des lieux, qui avait alors sollicité l'expulsion du collectif à la préfecture. Laquelle avait mobilisé une demi-compagnie de CRS pour l'occasion. Le scénario devrait se reproduire ces prochains jours dans cette maison du 32 rue Bonvallet qui appartient, elle aussi, à la Ville d'Amiens. Il s'agit en effet d'anciens entrepôts du service Espaces verts. Une partie du collectif y a emménagé début 2017 avant d'être rejointe, en juillet, par le reste de «l'équipe» expulsée de la place Vogel. Depuis, le collectif attend la décision du tribunal de grande instance. «Nous espérons obtenir un délai, le temps de la trêve hivernale», commente Gaston, membre du collectif. Ça n'a pas été le cas. Les locaux étant

occupés illégalement (après une effraction), le tribunal n'a pas à respecter de trêve. Et ce, même si les occupants n'ont pas de domicile. Car cette fois, contrairement au cas de la maison Cozette, le collectif indique ne pas avoir de plan B. «Nous serons tous à la rue», regrette Gaston. JEANNE DEMILLY

© 2018 Courrier picard. Tous droits réservés. Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

PubliC Certificat émis le 9 mai 2020 à UNIVERSITE-DE-PARIS à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20180112-VNC-2018011298